



# CONTRAT DE RÉSERVATION



Camping Bella Vista\*\*\*  
Route de Pietramaggiore  
20 260 Calvi  
+ 33 4 20 19 00 93  
bellavista@sejora.fr

## La réservation sera prise en compte :

- Après accord de la direction
- Après confirmation des disponibilités. En cas d'indisponibilité d'un séjour aux dates demandées, le client est immédiatement informé soit par téléphone, soit par mail et aucune somme ne lui sera prélevée.
- Avec votre signature du dit contrat dûment rempli
- Avec votre versement de 30% du montant du séjour + 15 € de frais de dossier non remboursables + la taxe de séjour + l'assurance annulation facultative (si souscrite) ou du montant total du séjour.
- Aucune réduction ne sera consentie pour un retard ou un départ anticipé : et en aucun cas le critère choix de l'emplacement ne pourra donner prétexte à un remboursement de l'acompte versé.
- L'acompte : Doit nous parvenir dans un délai de huit jours suivant la réception du contrat. Un accusé de réception (confirmation écrite) non cessible à un tiers, devra être présenté le jour de votre arrivée.
- Attention en cas de retard veuillez nous en aviser au plus vite par tous moyens à votre convenance (mail, courrier, fax) si aucune information ne nous parvient à ce sujet, la location sera attribuée à un autre client dans les 24 heures.

La SAS Bella Vista se réserve le droit de refuser une demande de réservation ou une réservation en cas de :

- Litige avec le client
- Non-paiement ou retard de paiement des sommes dues, demandées par la SAS Bella Vista
- D'un manque d'information ou pour toutes informations erronées lors de la demande de réservation, comme par exemple, le nom, prénoms et date de naissance de l'intégralité des participants au séjour, plaque d'immatriculation...

**Solde** : Le solde ou montant total de votre séjour devra être versé au plus tard 30 jours avant le début de votre séjour. Si la réservation est effectuée à plus de 30 jours avant le début de votre séjour, un acompte de 30% vous sera demandé au moment de la réservation et l'intégralité des sommes dues devra être réglée dans un délai maximum de 30 jours avant la date d'arrivée sur le camping.

Si la réservation est effectuée à 30 jours ou à moins de 30 jours avant le début de votre séjour, l'intégralité des sommes dues devra être réglée immédiatement au moment de la réservation.

La SAS Bella Vista met à disposition plusieurs méthodes de règlements : par carte bancaire, chèque, chèque vacances ou virement bancaire.

Pour tout paiement qui sera effectué en chèque ou chèque vacances, le client doit mentionner dans une lettre jointe au règlement, le nom à laquelle la réservation a été effectuée ainsi que le numéro de sa réservation.

Le paiement par chèque doit être effectué à l'ordre de la SAS Bella Vista.

Les chèques vacances doivent être impérativement complétés avec le nom, prénom et l'adresse de la personne propriétaire et à l'emplacement prévu à cet effet. Si ces critères ne sont pas respectés, nous ne pourrions pas les accepter.

Pour le choix de ces modes de règlement, un courrier recommandé avec accusé de réception doit être privilégié.

Pour les paiements effectués par virement, le libellé devra comporter le numéro de votre réservation, le numéro client et le nom à laquelle la réservation a été faite.

Pour les règlements qui ne sont pas effectués par carte bancaire, soit chèque, chèque vacances ou virement, le paiement des sommes dues, telles que mentionnées sur le document de confirmation de votre réservation, devra parvenir dans un délai maximum de 5 jours à la SAS Bella Vista.

Dans l'attente du paiement, la réservation est considérée « en attente ». En cas de non réception du paiement ou d'un paiement ne correspondant pas aux sommes dues, nous serions contraints d'annuler la réservation effectuée, et les sommes déjà versées seront retenues par la SAS Bella Vista.

**Choisissez votre emplacement (Option)** : 30€ Par séjour, selon la disponibilité au moment de votre réservation vous pouvez choisir votre location préférentielle à la réservation sans possibilité de changement lors de l'arrivée.

**Tarifs location** : Nos tarifs comprennent : La location du mode d'hébergement choisi, la vaisselle, l'assistance technique, la consommation d'eau, le gaz, l'électricité, la literie (couvertures + oreillers), l'accueil à l'arrivée. Seules les personnes inscrites sont autorisées à occuper l'hébergement, qui leurs est alloué. Nous ne pourrions accepter plus de personnes que la capacité de la location ne l'indique (enfant et bébé compris). Toute personne en dehors des personnes inscrites sera considérée comme personne supplémentaire. L'enregistrement de cette personne supplémentaire se fait à l'accueil en présence du locataire et engendre une tarification (personne supplémentaire 15€/ nuit.) sous réserve d'acceptation de la direction.



# CONTRAT DE RÉSERVATION



Camping Bella Vista\*\*\*  
Route de Pietramaggiore  
20 260 Calvi  
+33 4 20 19 00 93  
bellavista@sejora.fr

**L'accueil :** La réception est ouverte de 8h à 12h et de 14h à 18h en avril et octobre. De 8h à 20h en mai, juin et septembre. De 7h à 22h en juillet et août. A votre arrivée vous devez vous faire inscrire au bureau d'accueil. Le bracelet à usage unique permettant d'assurer la sécurité de nos clients et d'éviter l'intrusion de personnes extérieures vous sera remis. Le port de ce bracelet est obligatoire durant toute la durée de votre séjour. Il donne accès aux installations et au parc aquatique du camping.

**Bracelets :** Les bracelets réutilisables remis à votre arrivée sont à restituer le jour de votre départ et vous seront facturés 10€ en cas de perte.

**Arrivée et départ :** Le jour de l'arrivée les locations sont disponibles à partir de 17h30 et le jour du départ celles-ci devront être libérées au plus tard à 10 h du matin.

**Arrivée tardive :** Les arrivées après 23 h doivent nous être signalées 48 h à l'avance et l'accueil sera effectué par le gardien de nuit.

**Visiteur :** Les visiteurs éventuels de nos clients seront soumis à la redevance visiteur affichée à l'accueil, sous réserve d'acceptation de la direction. En cas d'acceptation de la direction pour une éventuelle visite, les horaires de visite devront être respectés et les visiteurs ne seront autorisés en aucun cas à utiliser les équipements et installations du Camping.

**Respect :** Le silence absolu devra être observé de 22 h à 7 h

**Taxe de séjour :** La taxe de séjour instituée par la communauté de communes Calvi-Balagne et Collectivité territoriale de Corse n'est pas incluse dans nos tarifs. Elle est due par personne de plus de 18 ans et par jour, du 1er avril au 31 octobre. Le tarif est de 0.60 €/jour/adulte pour les clients emplacements nus/ Mobil-home.

**Inventaire :** Un inventaire est remis au locataire lors de son arrivée, ce dernier effectué au préalable par nos soins. Le locataire est tenu de le vérifier, si nécessaire de nous signaler les objets manquants ou détériorés, en le mentionnant par écrit.

**Caution :** Une caution par carte bancaire de 300 € (sauf emplacement camping) pour la location sera demandée le jour de l'arrivée. Cette somme sera intégralement remboursée après le séjour, un mail sera envoyé dans la semaine suivant le départ, informant de la destruction de la caution, si les lieux et les matériels sont restitués en conformité avec l'inventaire. L'inventaire sera fait par nos soins après votre départ, toute casse, détérioration ou perte sera facturée et retenu sur le montant de la caution au tarif indiqué.

**Dégradation location :** Le client sera tenu responsable de toutes dégradations dans sa location durant son séjour. Dans ces cas précis la caution sera retenue, éventuellement son remboursement interviendra une fois que l'assurance personnelle du client aura soldé l'intégralité des dégâts à l'établissement. Dans le cas contraire la caution sera perdue. Cette procédure s'appliquera aussi, si les dégâts sont causés dû à un élément naturel subordonné par un manque de bienveillance du client. Exemple une porte vitrée qui claque, se brise par le fait du vent et par manque de précaution du client.

**Dégradation des parties communes :** En cas de dégradation par la faute du locataire ou de ses subordonnés (Enfants, amis ...) Dans les parties communes (piscine, restaurant, jeux enfants...) de l'établissement, la caution sera retenue au même titre qu'en cas de dégradation dans la location. Seule la prise en charge intégrale des dégâts par l'assurance du client donnera lieu à un remboursement de la caution et cela une fois les dommages soldés.

#### Assurances :

- Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il doit donc vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature (location de vacances).
- Le locataire atteste être couvert par une assurance de responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité et celle des personnes l'accompagnant.

**Ménage final :** 80€ de nettoyage seront retenus par l'établissement si l'état de propreté est jugé irrecevable.

**Réparations durant le séjour :** En cas de réparation dans la location, l'établissement mettra tout en œuvre pour intervenir dans les meilleurs délais, cependant en cas de force majeure le client ne pourra prétendre à une obligation de résultat dans de trop courts délais.



# CONTRAT DE RÉSERVATION



Camping Bella Vista\*\*\*  
Route de Pietramaggiore  
20 260 Calvi  
+33 4 20 19 00 93  
bellavista@sejora.fr

**Les animaux :** Les animaux ne sont admis en aucun cas dans nos locations.

**Télévision :** Le Camping n'est pas responsable en cas de perturbation de la réception des chaînes de télévision, facteur indépendant de sa volonté.

**Surface :** Les surfaces de nos mobil-homes sont données hors tout, terrasses couvertes comprises, selon les données constructrices.

**Barrières :** Les barrières automatisées seront fermées de 23h à 7h. Pour toute arrivée au-delà de 23h, vous devrez stationner votre véhicule dans le parking à l'entrée du camping.

**Insectes :** Avant sa mise en location, il a été procédé au nettoyage régulier de l'hébergement locatif. Durant le séjour, ce sont les clients qui sont en charge de cet entretien. Si le locataire constate la présence d'insectes indésirables (du type fourmis ou autre), il lui appartient, de faire le nécessaire. Si malgré ses efforts, le problème n'est pas solutionné, le camping tentera de faire le nécessaire et mettra à la disposition des clients des répulsifs. Cependant les insectes relèvent d'éléments naturels et à fortiori dans un camping, de ce fait l'exploitant décline toute responsabilité en cas de désagréments. (Moustiques...)

**Services et animations :** Notre établissement mettra tout œuvre pour proposer les services élémentaires de son ouverture à sa fermeture. Cependant certains services et animations ne seront disponibles qu'en haute saison ou peuvent varier en fonction de notre taux de fréquentation et des mesures sanitaires en vigueur.

**Parc aquatique :** Par mesure d'hygiène les shorts de bain sont strictement interdits dans l'espace aquatique. Les enfants devront être sous la responsabilité et la surveillance des parents et pourront se voir refuser l'entrée sans la présence d'un adulte pour des raisons de sécurité.

L'accès à l'espace aquatique se fera seulement par le port du bracelet du camping, donné le jour de votre arrivée.

**Droit à l'Image :** En acceptant les conditions générales de vente, le client autorise, à titre gratuit, la SAS Bella Vista ou un tiers mandaté par celle-ci, à le photographier, le filmer et l'enregistrer pendant son séjour au sein du camping et à exploiter les images, vidéos, sons et contenus obtenus sur tous supports et plus particulièrement sur son site Internet, ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram...), ses brochures et supports publicitaires et touristiques pour une durée de 5ans. Cette autorisation a pour but d'assurer la promotion de la SAS Bella Vista. Cette autorisation est valable tant pour la personne à l'origine de la réservation que pour les personnes hébergées avec le-dit client.

**Frais d'annulation :** En l'absence de la garantie annulation ou en cas de non prise en charge par celle-ci, des retenues seront opérées sur les sommes déjà versées, ou dues, selon les modalités suivantes :

- De la date de réservation à 120 jours avant le début du séjour : 30% du coût du séjour reste dû et 100% des frais annexes (frais de dossier, assurance si souscrite...).
- Entre 119 jours et 60 jours avant le début du séjour : 50% du coût du séjour reste dû et 100% des frais annexes (frais de dossier, assurance si souscrite...).
- Entre 59 jours et 31 jours avant le début du séjour : 75 % du coût du séjour reste dû et 100% des frais annexes (frais de dossier, assurance si souscrite...).
- Entre 30 jours et la date de début de séjour : 100% du coût du séjour reste dû et 100% des frais annexes (frais de dossier, assurance si souscrite...).

**Garantie annulation :** La garantie annulation n'est pas incluse dans le prix, elle est facultative, elle est payable à la réservation. Voir contrat.

**Mode de règlement :** Chèque bancaire français, carte bleue, virement bancaire, ANCV pour le solde uniquement.  
Iban: FR45 3000 2028 5900 0007 1301 K35                      Bic ou Swift: CRLYFR



# CONTRAT DE RÉSERVATION - CAMPING

Camping Bella Vista\*\*\*  
Route de Pietramaggiore  
20 260 Calvi  
+33 4 20 19 00 93  
bellavista@sejora.fr



**Conditions de réservation :** Toute réservation est nominative et ne peut en aucun cas être cédée. La réservation ne devient effective qu'après réception du contrat de réservation contenant les renseignements personnels des participants et du présent règlement signé. L'encaissement de l'acompte de 30% du séjour est également requis pour confirmer votre réservation + 15€ de frais de dossier non remboursables.

**Règlement :** Emplacement camping-caravaning : Concernant le règlement, un acompte de 30% du montant du séjour sera demandé à la réservation. Il devra nous parvenir dans un délai de huit jours suivant la réception du contrat. Le solde sera versé à l'arrivée. Une carte d'identité sera conservée durant toute la durée du séjour à titre de caution.

**Annulation :** En l'absence de la garantie annulation ou en cas de non prise en charge par celle-ci, des retenues seront opérées sur les sommes déjà versées ou dues, selon les modalités suivantes :

- A plus de 30 jours avant la date d'arrivée, l'acompte versé à la réservation, sera retenu.
- Entre 21 jours et 30 jours avant la date d'arrivée : 50% du coût du séjour reste dû.
- Entre 8 et 20 jours avant la date d'arrivée : 75% du coût du séjour reste dû.
- Entre 2 et 7 jours avant la date d'arrivée : 90% du coût du séjour reste dû.
- Moins de 2 jours avant la date d'arrivée : la totalité du séjour reste dû.

Un retard ou un départ anticipé pendant le séjour ne donne lieu à aucun remboursement. En cas de retard, veuillez-nous en aviser au plus vite par tous moyens à votre convenance (mail, courrier, fax). Si aucune information ne nous parvient à ce sujet dans les 24h ; l'emplacement sera attribué à un autre client. L'acompte ne sera pas remboursé. La demande d'annulation doit se faire par écrit en recommandé, elle est prise en compte à réception. A la réservation, il est possible de souscrire une assurance annulation auprès du camping (facultatif). (Détail des garanties sur demande ou sur [www.camepez-couvert.com](http://www.camepez-couvert.com))

**Emplacement de camping :** le forfait de base comprend un emplacement de 100 m<sup>2</sup> environ, 2 personnes, une installation (tente, van, caravane, camping-car), un véhicule (voiture ou moto) et un branchement électrique de 10A Européen. En aucun cas le critère choix de l'emplacement ne donnera lieu à un remboursement du montant du séjour.

**Caution :** une caution de 15€ vous sera demandée en cas de prêt d'une prise européenne et de 50€ pour le prêt d'une rallonge électrique de 25 mètres. Celle-ci sera restituée le jour du départ avant 12h.

**Accueil :** La réception est ouverte de 8h à 12h et de 14h à 18h en Avril et en Octobre. De 8h à 20h en Mai, Juin et Juillet et de 7h à 22h en Juillet et en Août. A votre arrivée au camping, vous devez vous faire inscrire au bureau d'accueil, des bracelets à usage unique vous seront remis, permettant ainsi d'assurer la sécurité de nos clients et d'éviter l'intrusion de personnes externes au camping. Le port de ce bracelet est obligatoire durant toute la durée de votre séjour. Il donne accès aux installations et au parc aquatique du camping.

**Bracelets :** Les bracelets réutilisables remis à votre arrivée sont à restituer le jour de votre départ et vous seront facturés 10€ en cas de perte.

**Surface :** Nos emplacements réservables camping sont d'une superficie de 100m<sup>2</sup> environ.

**Animaux :** Les animaux domestiques doivent être impérativement tenus en laisse dans l'enceinte du camping. Seuls les animaux inscrits sur le bulletin de réservation seront autorisés à séjourner, la direction s'autorise à refuser un animal non mentionné dans la réservation. Le carnet de vaccination à jour doit être présenté à l'arrivée. Maximum 2 animaux par emplacement, 20 kg maximum chacun. Les chiens de 1ère et 2ème catégorie sont strictement interdits dans l'enceinte du camping.

**Arrivée/Départ :** Arrivée à partir de 14h00, départ avant 12h. En cas d'arrivée tardive après 23h, merci de prévenir la réception 48h à l'avance, l'accueil sera effectué par le gardien de nuit.

**Respect :** Le silence absolu devra être observé de 22h à 7h.

**Barrières :** Les barrières automatisées seront fermées de 23h à 7h. Pour toute arrivée au-delà de 23h, vous devrez stationner votre véhicule dans le parking à l'entrée du camping.



# CONTRAT DE RÉSERVATION - CAMPING

Camping Bella Vista\*\*\*  
Route de Pietramaggiore  
20 260 Calvi  
+33 4 20 19 00 93  
bellavista@sejova.fr



**Taxe de séjour :** La taxe de séjour instituée par la communauté de communes Calvi-Balagne et Collectivité de Corse n'est pas incluse dans nos services. Elle est due par personne de plus de 18 ans et par jour, du 1er Avril au 31 Octobre. Le tarif est de 0.60€/jour/adulte. Une taxe d'éco-participation vous sera également demandée à hauteur de 0.50€/jour/personne.

**Parc aquatique :** Par mesure d'hygiène les shorts de bain sont strictement interdits dans l'espace aquatique. Les enfants devront être sous la responsabilité et la surveillance des parents et pourront se voir refuser l'entrée sans la présence d'un adulte pour des raisons de sécurité.

L'accès à l'espace aquatique se fera seulement par le port du bracelet du camping, donné le jour de votre arrivée.

**Assurances et Responsabilité :** Le client est responsable de tous les dommages survenant de son fait. Il doit donc vérifier que son contrat habitation comprend la garantie villégiature (location de vacances). Le client atteste être couvert par une assurance de responsabilité civile couvrant sa propre responsabilité et celle des personnes l'accompagnant. Le nombre de personnes arrivant en séjour ne pourra en aucun cas excéder le nombre de personnes mentionné sur le contrat de réservation. Un enfant et/ou bébé est comptabilisé comme une personne participant au séjour. Les emplacements sont limités à 6 personnes. Toute personne supplémentaire devra prendre un autre emplacement ou hébergement.

**Visiteurs :** Les personnes extérieures ne sont pas autorisées à pénétrer dans l'enceinte du Camping. En cas d'entrée non autorisée par la direction, les éventuels pénétrants seront soumis aux tarifs visiteurs et en cas de non-paiement de celui, les visités seront solidairement responsables des sommes dues.

En cas d'acceptation de la direction pour une éventuelle visite, les horaires de visite devront être respectés et les visiteurs ne seront autorisés en aucun cas à utiliser les équipements et installations du Camping.

**Barbecue et Feux :** Pour des raisons de sécurité, les barbecues individuels à charbon sont interdits. Les feux en plein air sont formellement interdits.

**Divers :** L'usage des appareils sonores ne doit pas être perçu au-delà du périmètre de chaque emplacement ; il est obligatoire que chacun respecte le droit au repos de ses voisins et les règles de vie en communauté.

**Droit à l'Image :** En acceptant les conditions générales de vente, le client autorise, à titre gratuit, la SAS Bella Vista ou un tiers mandaté par celle-ci, à le photographier, le filmer et l'enregistrer pendant son séjour au sein du camping et à exploiter les images, vidéos, sons et contenus obtenus sur tous supports et plus particulièrement sur son site Internet, ses réseaux sociaux (Facebook, Instagram...), ses brochures et supports publicitaires et touristiques pour une durée de 5ans. Cette autorisation a pour but d'assurer la promotion de la SAS Bella Vista. Cette autorisation est valable tant pour la personne à l'origine de la réservation que pour les personnes hébergées avec le-dit client.

**Règlement Général :** Afin de faciliter le déroulement de votre séjour, tout campeur doit respecter le règlement intérieur affiché à l'entrée du camping et à l'accueil.

**Mode de règlement :** Chèque bancaire français, carte bleue, virement bancaire, ANCV pour le solde uniquement.  
Iban: FR45 3000 2028 5900 0007 1301 K35  
Bic ou Swift: CRLYFR